

L'an deux mil seize le vingt décembre, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Routot, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard VINCENT, Maire.

M. Henri PREUD'HOMME a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Bernard VINCENT, Maire.

Mme Odile VOSNIER, Mme Caroline PERREU, M. Marie-Jean DOUYERE, Mme Catherine AUZERAIS-MUTA, M. Frédéric BARON, M. Régis DELAMARE, Mme Florence DE MENECH, M. Gilles GREAUME, Mme Claudine NOUVELLE, M. Henri PREUD'HOMME, Mme Betty SOMON, Mme Claire VALTIER.

Absents excusés : M. Yann LOLLIER, M. Eric DEZELLUS.

L'ordre du jour est le suivant :

- Conclusion d'un bail pour la reprise des anciens locaux de l'Office de Tourisme, au n° 1 de la place de la Liberté
- Résultat de la consultation en procédure adaptée pour l'aménagement hydraulique de la rue de la Statuette et d'une mare
- Questions diverses

CONCLUSION D'UN BAIL POUR LA REPRISE DES ANCIENS LOCAUX DE L'OFFICE DE TOURISME, AU N° 1 DE LA PLACE DE LA LIBERTE

M. le Maire propose au conseil municipal de reprendre la location des bureaux de l'ancien Office de Tourisme place de la Liberté pour y transférer les activités de la Paroisse afin de libérer les locaux qu'elle occupait au presbytère. Après discussion avec M. le Maire, le bailleur, M. LECONTE, accepte que la commune lui verse un loyer de 4 800 € par an.

Après discussion et échange de vues, le conseil municipal à l'unanimité accepte ce montant et autorise M. le Maire à signer le bail ainsi que tout document relatif à ce dossier. Il précise également que les frais d'acte seront assumés par le bailleur.

RESULTAT DE LA CONSULTATION EN PROCEDURE ADAPTEE POUR L'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA RUE DE LA STATUETTE ET D'UNE MARE

La commune a reçu 5 plis pour cette consultation.

La maîtrise d'œuvre a donc analysé les 5 offres valides et propose un rapport d'analyse au conseil municipal avec le classement suivant :

1° VIAFRANCE NORMANDIE (Val de Reuil)	49 906,65 € HT	59 887,98 € TTC
2° COLAS	74 420,00 € HT	89 304,00 € TTC
3° SRTP	73 314,50 € HT	87 977,40 € TTC
4° CFB TP	60 985,00 € HT	73 182,00 € TTC
5° TP LANGEVIN	74 319,00 € HT	89 182,80 € TTC

Après discussion et échange de vues, le conseil municipal, à l'unanimité choisit l'entreprise VIAFRANCE NORMANDIE pour réaliser l'aménagement hydraulique de la rue de la Statuette et d'une mare pour la somme de 59 887,98 € TTC et autorise M. le Maire à signer le marché ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h45.

Bernard VINCENT

Odile VOSNIER

Caroline PERREU

Marie-Jean DOUYERE

Catherine AUZERAIS-MUTA

Frédéric BARON

Régis DELAMARE

Florence DE MENECH

Gilles GREAUME

Claudine NOUVELLE

Henri PREUD'HOMME

Betty SOMON

Claire VALTIER